

Productions d'élèves dossier pédagogique



Existe-t-il un standard européen des libertés ?

Evoquer un standard européen des libertés revient à s'interroger sur l'existence et le développement de normes juridiques applicables à l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Ce standard a donc une vocation continentale puisque cette organisation internationale regroupe aujourd'hui quarante-sept Etats européens. Créé en 1949, le Conseil de l'Europe a ensuite signé la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme le 4 Novembre 1950. Cette convention est appliquée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme dont les décisions s'imposent aux Etats membres. Ce texte vivant doit être interprété à la lumière des évolutions de la société. En effet, il a une remarquable capacité d'adaptation puisque de nouvelles règles y sont ajoutées au fil du temps. On pourrait citer de multiples exemples tels que celui concernant les droits des enfants nés par gestation pour autrui. Le rôle que joue le Conseil de l'Europe pour le standard européen des libertés n'a pas suscité d'opposition de l'Union Européenne ; effectivement, le rôle initial de cette dernière n'était pas de promouvoir les libertés, le seul droit que garantissait l'Union européenne était la liberté de circulation des personnes et des biens. Ce droit a été établi par le traité de Rome en 1957. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, premier texte à développer une conception globale des libertés dans l'Union, n'a été adoptée qu'en 2002. Ce texte a une portée limitée car il ne lie pas tous les pays, certains ayant négocié un régime dérogatoire, comme le Royaume Uni ou la Pologne. De plus, l'Union européenne a construit son standard des libertés sur celui du Conseil de l'Europe. Cependant, les droits sociaux n'y figurent que très modestement puisque l'intérêt premier de l'Union européenne est économique. C'est pourquoi la procédure d'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme n'a pas encore abouti.

Malgré le désir d'unifier l'Europe, ce standard européen des libertés fait face à deux types d'oppositions :

- Il existe d'abord une opposition interne au Conseil de l'Europe. Celle du Royaume Uni est la plus flagrante. En effet, malgré son attachement à la Convention européenne, il désire prendre une distance avec les textes.

- Celle-ci se traduit par une modification du Human Rights Act de 1998 et la volonté d'exercer un droit indépendant des décisions de la Cour européenne des droits de l'Homme, afin de rétablir la souveraineté de Westminster. Cette volonté s'illustre notamment par le conflit entre le Conseil de l'Europe et le Royaume Uni sur le droit pénitentiaire. Le Conseil de l'Europe sanctionne les Etats

qui retirent le droit de vote aux individus incarcérés, tandis que le Royaume Uni trouve que de telles mesures sont intrusives à la souveraineté du pays. Cependant, l'opposition britannique est loin d'être isolée et trouve un écho favorable dans de nombreux Etats dont la France, en particulier au sein de mouvements eurosceptiques.

-Il existe aussi une opposition externe plus discrète mais plus puissante qui soutient les efforts britanniques. Les Etats-Unis s'efforcent d'empêcher l'émergence d'un standard européen des libertés. En effet, dans bien des domaines, les normes américaines sont moins exigeantes que les normes européennes.

Par exemple, aux Etats-Unis, les informations privées circulent librement, souvent pour une utilisation commerciale qui permet d'établir des profils de consommateurs. Or, en Europe, grâce à différentes lois ou conventions internationales, la vie privée est beaucoup plus protégée.

Récemment, Google, qui ne respectait pas le droit à l'oubli, c'est-à-dire la suppression des données attentatoires à la vie privée, s'est vu imposer par la Cour de Justice de l'Union européenne, l'application du droit européen de la protection des données.

Ainsi, un standard européen des libertés est bel et bien en émergence. Ce droit continental des libertés est un moyen d'unifier l'Europe autour de principes communs. Sur ce point, les résultats sont concluants, sachant que certains Etats du Conseil de l'Europe sont récemment devenus des Etats de droit. Mais, et c'est peut-être l'enjeu le plus important, ce standard européen permet de s'opposer à la puissance américaine par le biais de moyens juridiques.